

# Feuille de tarifs concernant l'utilisation du réseau pour les gestionnaires de réseau (GRD) connectés au réseau géré par B-Valgrid

## 1. Généralités

En conformité avec l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI), B-Valgrid a calculé un timbre unique pour les niveaux de tension 1 à 3, respectivement 1 à 4. Ce timbre est constitué d'une composante proportionnelle à l'énergie brute et d'une composante proportionnelle à la puissance nette soutirée.

B-Valgrid a le droit d'adapter ces tarifs à tout moment, si les obligations légales l'imposent. Dans un tel cas, B-Valgrid informera les utilisateurs du réseau par écrit trois mois avant l'entrée en vigueur de l'adaptation tarifaire prévue.

Les tarifs sont hors TVA. Celle-ci sera facturée selon les taux en vigueur au moment de la facturation.

## 2. Tarifs

Les tarifs suivants sont valables à partir du 01.01.2009:

<b>Utilisation du réseau des niveaux 1 à 3</b>	
Composante énergie brute	0.37 Rp/kWh
Composante puissance nette	63.4 CHF/kW/a

<b>Utilisation du réseau des niveaux 1 à 4</b>	
Composante énergie brute	0.51 Rp/kWh
Composante puissance nette	71.5 CHF/kW/a

Ces tarifs couvrent tous les coûts d'utilisation du réseau des niveaux de tension 1 à 3, respectivement 1 à 4, y compris les services systèmes individuels facturés par swissgrid pour les pertes du niveau 1. La facturation se fera mensuellement selon les valeurs effectives (pointe mensuelle x tarif puissance/12, énergie brute x tarif énergie). Les services systèmes généraux (0.4 cts/kWh) et les frais liés à la rétribution des énergies renouvelables (0.45 cts/kWh) seront facturés directement pas swissgrid aux GRD ayant des clients finaux. L'énergie réactive est pour l'instant comprise dans les tarifs de B-Valgrid. Si à l'avenir swissgrid décide de facturer l'énergie réactive, les coûts correspondants devront être répercutés dans les tarifs de B-Valgrid.